Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20260608-CM080620263-DE

COMMUNE DE CAUDAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 25
Nombre de procurations : 4
Nombre de votants : 29
Date de la convocation : 1er juin 2026
Date de publication : 9 juin 2026

L'an deux mille vingt-six
Le huit juin, à 18 heures 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Fabrice VÉLY, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Pascale AUDOIN – Nathalie BELLOCHE – Mélanie BIDAULT – Franck BLANDEAU – Erina CORDROCH – Déborah DEFOSSEZ – Martine DI GUGLIELMO – Valérie DUPRE – François EZANNO – Jean-Luc HEMMAR – Christelle HENOFF – Stéphanie JAMBOU – Michelle JONQUEMAT – Guillaume LE BOZEC – Philippe LE HEN – Vincent LE HUITOUX – André LOMENECH – Christine LUCAS – Stéphane RIO – Charlotte RODRIGUEZ – Jérôme ROUILLON – Olivier ROUSSEAU – Laure SIMON – Damien TALVAS – Fabrice VÉLY

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- Hervé BOURMAUD à François TALDIR
- Laure CORDEROCH à Jérôme ROUILLON
- Claude LE QUELLENEC à André LOMENECH
- Sonia LE BARON à Laure SIMON

Madame Erina CORDROCH a été désignée, à l'ouverture de la séance, secrétaire par 28 voix pour et 1 abstention.

CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A LA MISE A NIVEAU DE L'ECHANGEUR DU TOUL DOUAR ET A L'AMELIORATION DES MOBILITES SUR LE SECTEUR

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20260608-CM080620263-DE

CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A LA MISE A NIVEAU DE L'ECHANGEUR DU TOUL DOUAR ET A L'AMELIORATION DES MOBILITES SUR LE SECTEUR

Une convention de partenariat avait été signée entre l'Etat, la Région, le Département et Lorient agglomération portant sur l'étude générale de mobilités, tenant compte notamment de la future extension de la zone d'activités de Kerpont-Est.

Lorient Agglomération s'est proposée pour assurer la maîtrise d'ouvrage opérationnelle de cette opération afin d'accélérer sa mise en œuvre, proposition approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024.

Le projet de convention a pour objet de définir le cadre partenarial général, les objectifs partagés et la gouvernance relatifs à ce projet de mise à niveau de l'échangeur du Toul Douar et des aménagements connexes, situés dans l'emprise immédiate de l'échangeur.

Les modalités techniques de transfert de maîtrise d'ouvrage et les engagements financiers feront l'objet de conventions spécifiques ultérieures.

Le projet vise à compléter les mouvements de l'échangeur et à sécuriser les flux.

Le programme prévisionnel des travaux, couvert par l'enveloppe financière prévisionnelle de 2,1 M€ HT (études et travaux), comprend notamment :

- La création d'une nouvelle bretelle de sortie depuis la RN165 en direction d'Hennebont (sens Vannes > Lorient) ;
- Le réaménagement et la sécurisation de la bretelle d'insertion vers Lorient ;
- La rectification du tracé de la bretelle d'insertion sur la RN165 en direction de Vannes ;
- La création de deux nouveaux carrefours giratoires sur la RD724 pour fluidifier les échanges et sécuriser les insertions ;
- La mise à double sens de circulation du barreau routier existant entre la RD724 (au niveau du giratoire de l'aire de covoiturage) et la partie Sud (desserte de la bretelle RN165 vers Vannes) ;
- La réalisation d'aménagements connexes favorisant l'intermodalité (sécurisation des modes doux, connexion aux aires de covoiturage, desserte transports en commun).

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- d'approuver le projet de convention de partenariat décrit ci-dessus,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Pour copie conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE CAUDAN (Morbihan)

Fabrice VELY